



CASSON

FAY-DE-BRETAGNE

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

HÉRIC

LES TOUCHES

NORT-SUR-ERDRE

NOTRE-DAME-DES-LANDES

PETIT-MARS

SAINT-MARS-DU-DÉSERT

SUCÉ-SUR-ERDRE

TREILLIÈRES

VIGNEUX-DE-BRETAGNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

20 Rapport  
annuel  
08



SOMMAIRE ↘

- P.03 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE**
- P.06 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**
- P.12 LES ACTIONS D'ERDRE & GESVRES**
- P.12 Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie**
- P.12** → Aménagement de l'espace
- P.15** → Protection de l'environnement
- P.19 Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique**
- P.19** → Soutenir la dynamique de l'emploi
- P.21** → Le développement économique
- P.22** → Une nouvelle stratégie touristique pour Erdre & Gesvres
- P.23 Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services**
- P.23** → Habitat : une politique communautaire de développement du logement social
- P.27** → Le CLIC accompagne les personnes âgées et leur famille
- P.28** → Développer l'usage des transports collectifs
- P.29** → Coordonner et animer les politiques petite enfance, enfance, jeunesse
- P.29** → Le web pour renforcer la lisibilité du territoire et mieux informer la population
- P.30** → Le sport
- P.31 LA MISE EN OUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE**
- P.32 LES MOYEN DE LA CCEG**
- P.32** → Finances
- P.35** → Ressources Humaines



EDITORIAL ↘

Jean GOISET • Président d'Erdre &amp; Gesvres

**Suite aux élections municipales de mars 2008, les Conseils municipaux de nos 12 communes ont désigné leurs représentants, 43 délégués et 24 suppléants, pour siéger au Conseil de Communauté.**

Le 11 Avril, lors du premier Conseil Communautaire, ces délégués ont décidé majoritairement de me confier la responsabilité de conduire cette nouvelle équipe et de mener à bien la réalisation de ses projets, dans une démarche communautaire.

Il s'agit bien, en poursuivant sur la lancée de la stratégie de territoire élaborée collectivement dans le mandat précédent, de mener ensemble et dans l'intérêt de tous, les grands chantiers qui participeront au développement d'Erdre & Gesvres et à l'affirmation de son identité, sous le signe de l'union et de la solidarité entre nos douze communes.

Fort de la nouvelle organisation politique, qui lui permet de s'appuyer sur des commissions renouvelées, le Bureau Communautaire, composé de 11 vice-présidents et de moi-même, a défini les priorités pour les années à venir.

L'objectif, pour ce nouveau mandat, est de poursuivre et consolider la dynamique engagée depuis 2002, afin de développer notre territoire commun de façon harmonieuse et cohérente, en répondant efficacement aux attentes de ses 52 000 habitants.

Les chantiers ne manquent pas pour la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres qui connaît une forte croissance démographique et dont le paradoxe est d'être un territoire majoritairement naturel et agricole mais exposé à une forte pression urbaine et très convoité pour la réalisation de projets d'infrastructure conséquents, dont certains souhaités et d'autres imposés ( tel l'Aéroport ) !

Il s'agit donc pour la nouvelle équipe communautaire, notamment de :

- ↘ **Poursuivre et consolider le développement économique de la CCEG** afin d'offrir un plus grand nombre d'emplois à ses habitants, particulièrement dans un contexte où il faut envisager de réduire les déplacements.
- ↘ **Faciliter le logement sur notre territoire** et pour ce faire atteindre rapidement l'objectif de 460 logements par an prévu dans notre Programme Local de l'Habitat, dont 70 logements accessibles au plus grand nombre (logements sociaux).
- ↘ **Relever les défis de l'aménagement de l'espace**, à travers l'écriture d'un schéma de secteur, la définition d'un véritable plan d'actions environnementales prenant en compte la gestion des déchets, la mise en place du SPANC, la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.
- ↘ **Poursuivre et développer les actions engagées en matière de services aux personnes**, dans un esprit de solidarité (CLIC personnes âgées, Transports) et affiner l'identification des actions ou équipements qu'il est pertinent de développer au niveau intercommunal dans les domaines tels que l'enfance et la jeunesse, l'action solidaire et sociale, le tourisme, la culture, le sport, les loisirs.

Dans ce rapport d'activité, vous trouverez plus en détail l'ensemble des actions que nous avons conduites en 2008 sur Erdre & Gesvres.

Nous savons que notre territoire a des atouts, mais sachons le faire évoluer dans une démarche responsable d'Agenda 21 où la concertation doit avoir toute sa place et avec le souci de préserver ce qui fait la qualité de notre cadre de vie et de notre environnement, dans l'intérêt de tous.

**Territoire périurbain situé au nord de l'agglomération nantaise, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres regroupe 12 communes où résident près de 51 000 habitants.**

#### quelques chiffres clés

- **Population** : 50 656 habitants en 2006 (+ 35,5 % depuis 1990)
- **Superficie** : 501 km<sup>2</sup>
- **Surface agricole utile** : 302 km<sup>2</sup>, soit 63 % du territoire
- **Superficie des zones humides** : 3 562 hectares (soit 7 % de la surface totale)
- **Habitat** : 19 000 logements (dont près de 450 logements neufs construits chaque année)
- **Economie** : 1 800 entreprises (+ 10 % depuis 4 ans) / 8 590 emplois (RGP 99)
- Un taux de chômage en baisse de 13 % depuis 2002
- La population active représente 48 % de la population totale



L'année 2008 a été marquée par le premier renouvellement de l'assemblée délibérante. 67 nouveaux élus communautaires ont été désignés par les conseils municipaux pour siéger dans les différentes instances de la communauté de communes.

Le nouveau Président Jean GOISET et le nouveau Bureau Communautaire, composé du Président et des 11 Vice-présidents ont été élus le 11 avril 2008, lors du premier Conseil Communautaire de ce nouveau mandat.

PRÉAMBULE ↘

Jean  
GOISET



Président,  
Maire de Nort-sur-Erdre

Jean-Luc  
DURAND



Vice-président délégué  
aux Finances, aux  
Ressources Humaines  
et aux Moyens - Maire de  
Grandchamp-des-Fontaines

Albert  
FREMONT



Vice-président délégué  
à l'Economie, l'Emploi  
et au Tourisme  
Maire de Casson

Edith  
SARDAIS



Vice-présidente déléguée  
à la Culture, aux Sports  
et aux Loisirs  
Maire de Fay-de-Bretagne

Lionel  
LARDEUX



Vice-président délégué aux  
Travaux et à l'Electrification  
Maire d'Héric

Patrick  
LEDEBT



Vice-président délégué  
à l'Habitat - Conseiller  
municipal de Les Touches

Jean-Paul  
NAUD



Vice-président délégué  
à l'Environnement - Maire  
de Notre-Dame-des-Landes

Christian  
BUREAU



Vice-président délégué  
à l'Enfance, la Jeunesse  
et aux Transports  
1<sup>er</sup> adjoint de Petit-Mars

Christiane  
LAUNAY



Vice-présidente déléguée  
à l'Action Solidaire  
et Sociale - Adjointe  
à Saint-Mars-du-Désert

Jean-Jacques  
KOGAN



Vice-président délégué  
aux Infrastructures  
1<sup>er</sup> adjoint  
de Sucé-sur-Erdre

Thérèse  
LEPAROUX



Vice-présidente déléguée  
à l'Aménagement  
de l'Espace  
Adjointe à Treillières

Philippe  
TROTTE



Vice-présidente délégué  
au Développement Durable  
Maire de Vigneux-  
de-Bretagne

## les 67 NOUVEAUX DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES



### CASSON

FREMONT Albert  
GARCIA Alain  
GRANDIERE Emmanuel  
Madame DEFONTAINE Claudia  
Monsieur PAGEAUD Paul

### FAY-DE-BRETAGNE

Madame SARDAIS Edith  
Monsieur JOSSEAU Philippe  
Monsieur OLIVIER Bernard  
Monsieur PENHOUE Jean Luc  
Monsieur MITRE Daniel

### GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Monsieur DURAND Jean-Luc  
Monsieur THIBAUD Dominique  
Madame COINTE Isabelle  
Monsieur DAVAL Didier  
Monsieur DREAN Serge  
Monsieur GODET Laurent

### HÉRIC

Monsieur LARDEUX Lionel  
Madame LEBASTARD Lucette  
Monsieur LEBASTARD Jean-Pierre  
Madame HOLLOWAN Mireille  
Monsieur JULIENNE Denis  
Monsieur RUBIN Benoit

### LES TOUCHES

Monsieur GUINOUE Gilles  
Monsieur TESTARD Joseph  
Monsieur LEDEBT Patrick  
Monsieur BORIE Daniel  
Monsieur SERVANT Louis Sup

### NORT-SUR-ERDRE

Monsieur GOISET Jean  
Monsieur DAUVE Yves  
Monsieur TREMBLAY Loïc  
Madame PROVOST Françoise  
Madame PAILLUSON Chantal  
Madame VAUX Yolande

### NOTRE-DAME-DES-LANDES

Monsieur NAUD Jean-Paul  
Madame DE CARGOUET Saïda  
Monsieur MAILLARD Patrick  
Monsieur LE LAYEC Ronan  
Monsieur CHARBONNIER Jean-Louis

### PETIT-MARS

Monsieur GUELLIER Dominique  
Monsieur BUREAU Christian  
Madame GAUGEZ Jean-Pierre  
Monsieur BESNIER Jean-Luc  
Monsieur MORICE Jean-Michel

### SAINT-MARS-DU-DÉSERT

Monsieur MAINDRON Frédéric  
Madame COULON Armelle  
Madame LAUNAY Christiane  
Monsieur ROUSSEAU Bernard  
Madame NOURRY Barbara  
Monsieur MACE Robert

### SUCÉ-SUR-ERDRE

Monsieur CHATELLIER Daniel  
Monsieur KOGAN Jean-Jacques  
Madame RINCE Mireille  
Madame DESDEVISES Marie-Clet  
Madame MORCH Laurence  
Monsieur MELUC Dominique

### TREILLIÈRES

Monsieur SAVARY Emile  
Madame MOREL Martine  
Madame LEPAROUX Thérèse  
Monsieur MICHENOT Dominique  
Madame DE LEMOS Agnès  
Monsieur ALVERNHE Alain

### VIGNEUX-DE-BRETAGNE

Monsieur TROTTE Philippe  
Monsieur FISCHER Jacques  
Monsieur CHAUVET Patrice  
Monsieur PORTIER Joël  
Madame BAUD Martine  
Madame PLONEIS MENAGER Sandrine



# Les compétences d'Erdre & Gesvres

Un projet d'aménagement durable, dans une démarche de démocratie participative, autour de 3 domaines d'actions majeurs

## ECONOMIE LOCALE

### → Développement économique

- Aménagement, entretien, gestion et commercialisation des parcs d'activités industriels, commerciaux, tertiaires, artisanaux, touristiques, portuaires ou aéroportuaires qui sont d'intérêt communautaire (hors centres bourgs).
- Actions de développement d'intérêt communautaire :
  - étude et observatoire du tissu économique local,
  - maintien du dernier commerce,
  - soutien aux activités économiques existantes, à l'implantation d'activités nouvelles et à la création d'entreprises.
- Promotion et animation économique du territoire.

### → Emploi, formation

- Accueil, information, conseil des personnes en recherche d'emploi ou de formations et des employeurs en recherche de personnel.
- Mise à disposition de locaux pour des structures chargées du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

### → Tourisme

- Toutes actions et soutiens tendant à favoriser l'information, la promotion, la communication et l'animation touristique sur tout ou partie du territoire, en partenariat avec les offices de tourisme intercommunaux.

## EQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

### → Aménagement de l'espace

- L'élaboration, la révision et le suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) – compétence transférée au Syndicat Mixte du SCOT Nantes Saint-Nazaire - et d'un schéma de secteur (déclinaison du SCOT sur Erdre & Gesvres).
- L'élaboration de chartes intercommunales de développement, d'aménagement, d'urbanisme et de paysages.
- Les Zones d'aménagement concerté (ZAC) réalisées dans le cadre du développement économique et touristique.
- Les études favorisant l'aménagement rural des communes membres.
- La constitution de **réserves foncières** destinées aux actions et/ou aux activités communautaires.
- L'exercice de **droit de préemption urbain** dans le cadre d'opérations relevant exclusivement de l'une des compétences de la communauté de communes.



## → Les compétences d'Erdre & Gesvres



### → Protection et mise en valeur de l'environnement

- L'élimination et la valorisation des **déchets** des ménages et assimilés (traitement des déchets transféré au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique – SMCNA).
- Les études de protection et de promotion de l'**environnement**.
- La gestion du service public d'**assainissement** non collectif (SPANC).
- Eau, milieux aquatiques (compétence déléguée au Syndicat Mixte EDENN - Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable Naturelle) :
  - participation à l'élaboration, à la révision et au suivi du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE),
  - animation des actions sur les bassins versants au regard des enjeux de l'eau,
  - travaux d'entretien, de restauration et d'aménagement des rivières et cours d'eau des bassins versants.

### → Logement et cadre de vie

- Programme Local de l'Habitat (PLH): élaboration, mise en œuvre de ses actions et révision du document.
- Soutien de l'action en faveur de l'habitat social :
  - programmation de la construction de logements sociaux sur le territoire,
  - acquisitions foncières à vocation d'habitat pour le compte des communes,
  - pour la création, par des bailleurs sociaux publics ou privés, de logements locatifs sociaux, collectifs et individuels, financés par l'État, ou pour les opérations visant au développement du logement en accession sociale, aides complémentaires en termes d'acquisitions foncières et de participations au déficit d'opération,
  - garantie des emprunts réalisés pour la construction de logements sociaux,
  - subvention à des organismes intervenant dans le domaine du logement,
  - participation au fichier départemental de la demande locative sociale,
  - aide à la production et à la gestion des logements d'urgence en référence au PLH,
  - participation au Fond de Solidarité Logement (FSL).
- Toutes actions favorisant le stationnement prolongé et la sédentarisation des gens du voyage.
- Les études à vocation d'habitat :
  - analyses générales concourant à l'amélioration de l'intégration paysagère de l'habitat,
  - création d'un observatoire territorial du logement.

### → Action foncière

Constitution de réserves foncières au bénéfice des communes à travers l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion d'un Programme d'Action Foncière (PAF).

### → Aménagement de voiries

Création, aménagement et entretien des voiries desservant les zones d'activités et les équipements intercommunaux situés sur le territoire des communes membres.

→ Les compétences d'Erdre & Gesvres

→ Bornes incendie

Service commun pour l'implantation de nouvelles bornes incendie en dehors de toute opération d'aménagement (ZAC, lotissement) et pour la gestion, le contrôle, l'entretien et le remplacement des bornes incendie situées sur le territoire intercommunal permettant aux maires d'exercer leur compétence.

→ Services communs

Mise à disposition des services de la CCEG auprès des communes membres dans les domaines suivants : Système d'Informations Géographiques (SIG), Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, Internet, Extranet, plateforme de dématérialisation des marchés publics... ; cette mise à disposition présentant un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

→ Électricité – gaz – éclairage public (compétence transféré au SYDELA - Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique)

- Développement et exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, de gaz ainsi que la fourniture d'électricité et de gaz.
- Maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public.

SERVICES AUX PERSONNES

→ Action sociale

Création et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination des services à la personne âgée (CLIC).

→ Culture – Sport

- Études concourant au développement culturel et sportif.
- Participation et soutien à la mise en place de manifestations ou d'animation culturelles, sportives d'intérêt communautaire, les critères cumulatifs d'intérêt communautaire étant : le rayonnement intercommunal, l'aspect novateur ou événementiel, le renforcement de l'identité de territoire.

→ Recensement de la population

Préparation et réalisation des enquêtes de recensement.

→ Etudes

Toute étude permettant la réalisation du projet de territoire.

→ Transport

- En partenariat avec le Conseil général de Loire Atlantique :
  - organisation et gestion des transports publics des habitants et des scolaires (en qualité d'organisateur secondaire),
  - organisation et gestion du transport des scolaires vers les piscines ou autres activités périscolaires, dans les domaines de compétences communautaires (en qualité d'organisateur primaire),
  - organisation et gestion des transports à la demande Lila à la demande.



LE RECENSEMENT  
DE LA POPULATION

En 2008, le recensement de la population a été réalisé sur deux communes : Treillières et Sucé-sur-Erdre.

→ A Sucé-sur-Erdre, 6 172 personnes occupaient 2 491 logements

→ A Treillières, 7 643 personnes occupaient 2 663 logements

En 2008, toutes les communes de moins de 10 000 habitants sur Erdre & Gesvres ont été recensées 1 fois.

COMBIEN SOMMES-NOUS  
SUR ERDRE & GESVRES ?

Selon l'INSEE, le territoire d'Erdre & Gesvres compte 50 656 habitants (population municipale au 1<sup>er</sup> Janvier 2006), soit une augmentation de 7 455 personnes depuis 1999 ; ce qui représente l'équivalent, en 1999, des communes de Grandchamp-des-Fontaines et d'Héric.

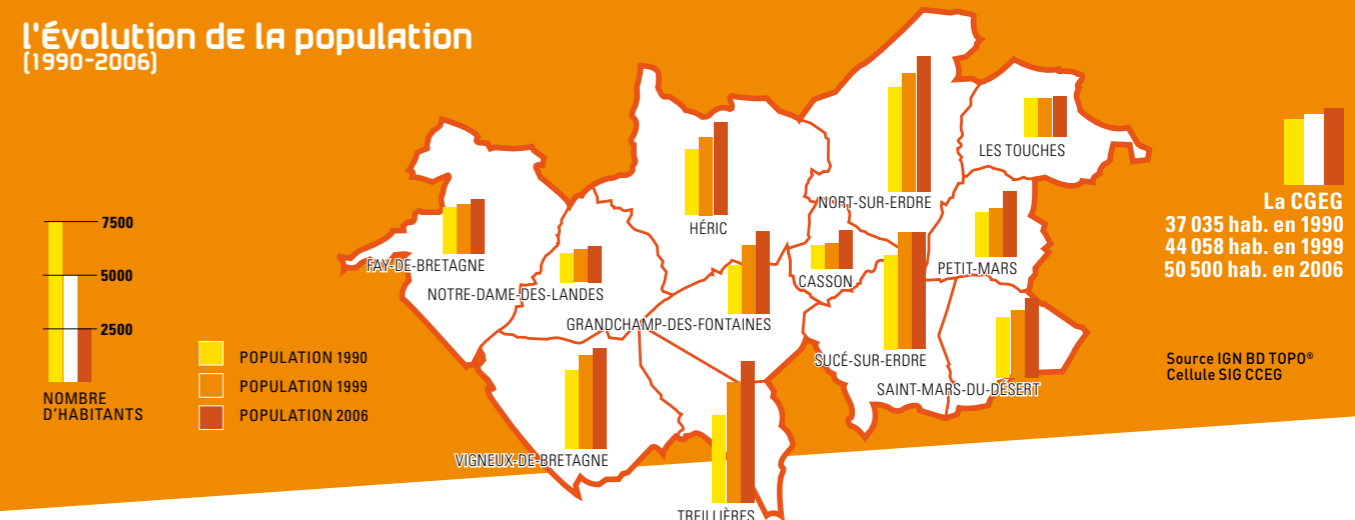
En regard de la période 1990-1999, on constate ainsi une forte accélération de la croissance de population : 2,30 % de croissance annuelle entre 1999 et 2006 contre 1,73 % sur la période antérieure. Cette croissance est particulièrement soutenue sur les communes de Casson, Petit Mars ; elle reste importante sur les communes de Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Nort-sur-Erdre et Treillières. À l'inverse, les communes de Sucé-sur-Erdre, Vigneux-de-Bretagne, Les Touches et Notre-Dame-des-Landes voient leurs populations très peu évoluer.



→ Les compétences d'Erdre & Gesvres

	population municipale		évolution 1999-2006		Evolution 1990 - 1999	
	1999	2006	effectif	% annuel	effectif	% annuel
CASSON	1 320	2 012	692	6,21 %	118	1,05 %
FAY-DE-BRETAGNE	2 489	2 877	388	2,09 %	101	0,46 %
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	3 466	4 225	759	2,87 %	1 002	3,86 %
HERIC	3 987	4 813	826	2,73 %	609	1,86 %
NORT-SUR-ERDRE	5 885	7 031	1 146	2,57 %	523	1,04 %
NOTRE-DAME-DES-LANDES	1 649	1 839	190	1,57 %	122	0,86 %
PETIT-MARS	2 438	3 269	831	4,28 %	129	0,61 %
SAINT-MARS-DU-DESERT	3 405	3 985	580	2,27 %	278	0,95 %
SUCÉ-SUR-ERDRE	5 868	6 111	243	0,58 %	1 062	2,24 %
LES TOUCHES	1 950	2 071	121	0,86 %	15	0,09 %
TREILLIÈRES	6 032	7 258	1 226	2,68 %	1 521	3,28 %
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	4 712	5 165	453	1,32 %	686	1,76 %
<b>TOTAL</b>	<b>43 201</b>	<b>50 656</b>	<b>7 455</b>	<b>2,30%</b>	<b>6 166</b>	<b>1,73 %</b>

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION  
(1990-2006)



Un fonctionnement participatif

LE CONSEIL DE  
COMMUNAUTÉ

Il s'est réuni 9 fois en 2008 en séances ordinaires.

LE BUREAU  
COMMUNAUTAIRE

Il s'est réuni 14 fois en 2008.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le Conseil de communauté est composé de 43 membres titulaires et de 24 membres suppléants qui délibèrent sur les orientations et votent le budget. La représentation de chaque commune est équilibrée :

- 3 titulaires et 2 suppléants pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- 4 titulaires et 2 suppléants pour les communes de plus de 3 500 habitants.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau Communautaire prépare les délibérations du Conseil et prend les décisions concernant le fonctionnement courant de la Communauté de Communes.

Le Bureau communautaire est constitué de 12 membres (1 membre par commune, chaque commune ayant une seule voix délibérative).

Il est présidé par Jean GOISET, maire de Nort-sur-Erdre, et compte 11 vice-présidents qui assurent la présidence d'une commission de travail.

## Les commissions de travail

Onze commissions ont été créées en début de mandat. Placées sous la responsabilité d'un vice-président, elles ont travaillé et émis des avis proposés ensuite en Bureau et/ou en Conseil Communautaire. Lieux d'information, de débat et de propositions, elles ont alimenté et enrichi la réflexion sur la mise en œuvre des compétences transférées par les communes à la CCEG.

Avec l'appui de comités de pilotage spécifiques à chaque projet, elles ont poursuivi leurs travaux dans les domaines suivants :

- aménagement de l'espace,
- habitat,
- infrastructures,
- environnement,
- économie, emploi, tourisme,
- action solidaire et sociale,
- enfance, jeunesse, transports,
- culture, sport, loisirs,
- ressources humaines, moyens,
- travaux et électrification,
- développement durable.

## La concertation de la société civile

L'association « Conseil de Développement d'Erdre & Gesvres » a été créée en décembre 2006. Selon le souhait de la CCEG qui l'a initié, le Conseil de Développement représente le lien privilégié entre la société civile et les décideurs politiques. Il constitue une force de proposition auprès des élus qui disposent du pouvoir de décision. Le Conseil de Développement doit donner l'occasion à tous ceux qui le souhaitent de devenir des acteurs de leur cadre de vie, d'exercer leur responsabilité de citoyen et de participer au débat public.

2008 a été une année charnière pour le Conseil de Développement qui a renouvelé son Conseil d'Administration et élu le nouveau président, Hervé HUBERT. Fin 2008, 119 adhérents, résidant ou travaillant sur le territoire d'Erdre & Gesvres, étaient recensés au sein du Conseil de Développement. Ces membres étaient répartis en quatre collèges :

- **"Monde associatif"** : composé de représentants d'associations ;
- **"Monde économique"** : composé de représentants d'entreprises, groupements d'employeurs ou groupements coopératifs implantés au sein d'Erdre & Gesvres ;
- **"Socioprofessionnels"** : composé de représentants des chambres consulaires, syndicats agricoles, organismes professionnels, associations interprofessionnelles et syndicats de salariés dont l'activité participe au développement économique d'Erdre & Gesvres ;
- **"Citoyenneté"** : composé de personnes ne représentant aucune association, ni organisme ou institution, mais souhaitant s'investir dans la vie citoyenne.

L'année 2008, année de transition électorale, a permis de clarifier les liens entre CCEG et Conseil de Développement. Le Conseil de Développement a été saisi par la CCEG sur les objectifs des futurs contrats territoriaux et s'est, pour sa part, autosaisi de différents dossiers dont le Patrimoine de Pays ou encore la charte de qualité environnementale de l'habitat.

### les projets en 2009

Une convention de partenariat a été signée pour clarifier les relations qu'entretiennent la CCEG et le Conseil de Développement d'Erdre ainsi que les modalités de mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers par l'EPCI auprès de l'association pour lui permettre de remplir les missions.

La CCEG a également demandé au Conseil de Développement d'émettre un avis sur le plan d'action des contrats territoriaux, le schéma de secteur, la politique déchets et transports ainsi que sur le projet d'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres.



## Les prémices de l'Agenda 21

La CCEG s'affirme progressivement comme un acteur du développement durable et de la protection de l'environnement.

L'année 2008 a largement été consacrée à la poursuite et à l'approfondissement de la démarche de définition de la stratégie de développement durable engagée au début du mandat précédent.

Les nouveaux élus portant ce projet ont été fortement mobilisés : participation au printemps de la Terre à Lorient, séminaire de travail Agenda 21, journée de formation sur les Agendas 21 au sein du réseau Ideal Connaissance.

Le lancement effectif la démarche doit s'opérer en 2009.

Le Développement Durable sera alors l'axe qui sous-tendra toutes les actions d'Erdre & Gesvres.

### La poursuite de l'Agenda 21 en 2009

La délibération officialisant l'engagement de La CCEG dans la construction d'un Agenda 21 territorial a été adoptée le 13 mai 2009. Il s'agit maintenant, avant de formaliser cette démarche par un document validé par l'ensemble des élus communautaires et municipaux, d'engager un véritable débat pour aboutir à un plan d'actions concret et réaliste.

### l'Agenda 21 d'erdre & gesvres doit permettre :

- D'amorcer un profond changement culturel dans l'approche de l'action publique
- D'agir concrètement, et de manière quantifiable, en faveur d'un développement plus durable
- De coordonner l'ensemble des politiques menées par la communauté de communes d'Erdre & Gesvres en portant une attention équivalente aux enjeux de cohésion sociale, d'économie plurielle, de respect de l'environnement et de gouvernance
- De viser l'exemplarité de l'acteur public
- De mobiliser les énergies au sein des services de la Communauté de Communes et repenser les modes d'action dans une perspective d'amélioration du service public local (gestion du temps, circulation de l'information, éco-responsabilité, optimisation de la dépense publique par une gestion coût global,...)
- De valoriser ce territoire en mobilisant au mieux ses acteurs dans un projet fédérateur et porteur d'innovations
- De promouvoir le droit à l'expérimentation comme mode d'action publique
- De générer un effet d'entraînement des initiatives d'Agenda 21 communaux
- D'évaluer régulièrement l'action de la communauté en regard d'objectifs et d'indicateurs



Lancée en février 2003, la démarche Projet de Territoire visait à écrire le socle de direction de l'action publique locale après le regroupement intercommunal opéré début 2002.

La stratégie de développement de territoire, approuvée en 2004, s'articule autour des 3 axes majeurs :

- Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie
- Favoriser un rééquilibrage actifs - emplois en structurant l'offre économique
- Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services

**L'action communautaire en 2008, qui s'inscrit dans la continuité du précédent mandat, est analysée au regard de ces 3 objectifs.**

Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie

## Aménagement de l'espace

### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Document stratégique définissant les orientations d'aménagement du territoire à long terme (15 à 20 ans), le SCOT permet de statuer sur le devenir économique, social, environnemental et culturel de la Métropole Nantes - Saint-Nazaire au sein de laquelle se trouve Erdre & Gesvres.

Après avoir été approuvé à l'unanimité en mars 2007, le SCOT est entré en vigueur d'un point de vue juridique. Cela a conduit, en 2008, à la mise au point de nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme en coordination avec certaines communes les PLU ayant trois ans pour se mettre en compatibilité avec le SCOT.

Parallèlement, la CCEG a commencé à travailler sur son schéma de secteur. Le Schéma de Secteur est un document d'urbanisme intercommunal qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. Il constitue la traduction du Scot à l'échelle d'Erdre & Gesvres.

La CCEG mène par ailleurs des études prospectives qui serviront à planifier son action et à coordonner ses politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, et de déplacements. Grâce à ces réflexions, elle pourra ensuite orienter son développement pour les années à venir et conforter un cadre de vie de qualité.

### LE DÉVELOPPEMENT DES INTERVENTIONS FONCIÈRES

Développer le territoire, c'est avoir une action foncière volontariste afin d'acquérir les terrains nécessaires au développement futur d'Erdre & Gesvres. C'est une ressource indispensable pour anticiper les opérations d'aménagement et mettre en œuvre les politiques publiques comme l'habitat ou le développement économique.

C'est pourquoi, la CCEG a poursuivi la mise en œuvre de son Programme d'Action Foncière à destination des communes membres.

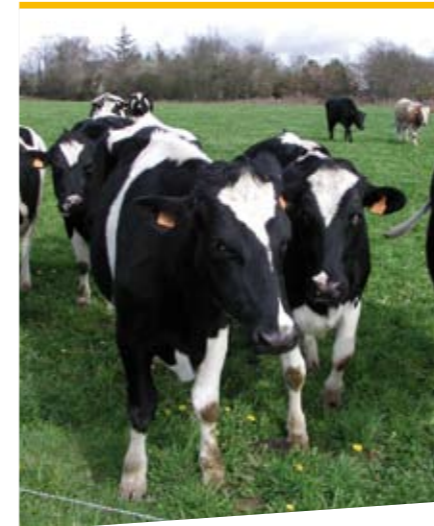
Ces interventions s'effectuent en soutien aux politiques d'action foncière menées par les différentes municipalités. Ainsi, la CCEG a acquis en 2008, pour le compte des communes, près de 3 hectares pour l'habitat. Elle a par ailleurs continué à constituer des réserves foncières pour le développement économique, dont elle assure la compétence (près de 21 ha acquis en 2008).

**En 2008, une étude de programmation urbaine a été lancée avec le soutien financier du Syndicat Mixte du SCOT Métropolitain sur les pôles structurants de**

- Nort-sur-Erdre, en ciblant particulièrement les secteurs de la gare et du port.
- Treillières/Grandchamp-des-Fontaines en ciblant particulièrement les secteurs de la gare et de la Belle Etoile.



→ Aménagement de l'espace



### VALORISATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

La qualité du cadre de vie d'Erdre & Gesvres est due en grande partie à l'équilibre entre espaces bâtis et espaces naturels et agricoles. Comme lors du dernier mandat, les nouveaux élus communautaires ont souhaité poursuivre en 2008 leurs efforts de gestion et de valorisation du patrimoine naturel d'Erdre & Gesvres. Ainsi, ils ont lancé une réflexion commune avec le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture sur la mise en place de périmètres des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). Cette démarche permettra de délimiter des espaces agricoles durables et un plan d'actions associé.

En outre, depuis cinq ans, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres mène, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique et les agriculteurs du territoire, un travail de fond visant à définir, pour les années à venir, un projet agricole durable. Les exploitations agricoles sont essentielles pour les fonctions économiques qu'elles assurent, pour un approvisionnement de proximité ainsi que pour l'entretien des espaces naturels. C'est pourquoi la CCEG a poursuivi en 2008 différentes actions avec la profession agricole, notamment dans le domaine de la vente directe ou du foncier agricole.

### PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL ET DE RÉFLEXION

→ Dans le domaine de la voirie et des infrastructures

- Participation aux groupes de travail du syndicat mixte aéroportuaire, et notamment celui de la desserte en transports collectifs (Tram-Train)
- suivi des réflexions du Conseil Général dans le cadre de la révision du schéma routier départemental, concernant notamment les axes Ancenis - Nort sur Erdre - Bouvron et Nantes - Carquefou - Nort sur Erdre.
- participation aux groupes de travail pour la remise en service de la voie ferrée Nantes Châteaubriant et réflexion avec les communes concernées sur les plans d'aménagement de gares.

→ Concernant le projet éolien

Participation, en partenariat avec le Conseil Général de Loire-Atlantique, au groupe de travail visant à l'élaboration du schéma départemental éolien et à la mise en place, sur le territoire expérimental d'Erdre & Gesvres, d'une ou plusieurs Zones de Développement Eolien (ZDE).

### LE PROJET D'AÉROPORT DE NOTRE-DAME-DES-LANDES

Sans réponse de l'Etat, suite au recours gracieux que les élus ont intenté fin 2007, le Conseil de Communauté a décidé d'engager un recours en annulation de la Déclaration d'Utilité publique, devant le Conseil d'Etat. La CCEG se devait d'utiliser les moyens juridiques nécessaires pour confirmer son opposition à ce projet. Il s'agit aujourd'hui du seul moyen juridique pour contester l'utilité publique de ce projet totalement dépassé et en totale contradiction avec les orientations du Grenelle de l'Environnement.

Ce recours n'est cependant pas suspensif. Les élus continuent donc d'agir en représentants responsables et poursuivent leur travail avec les services de l'Etat pour essayer d'atténuer les conséquences de ce projet et recueillir le maximum de compensations aux contraintes que subirait la population du territoire s'il devait malgré tout voir le jour.



→ Aménagement de l'espace

**LE SIG : UN OUTIL D'EXPERTISE**

Le Système d'Information Géographique (SIG) Géo Erdre & Gesvres constitue un outil déterminant pour la planification stratégique du territoire communautaire et de suivi des projets du territoire d'Erdre & Gesvres. Il permet de rassembler les informations géographiques utiles à la connaissance et à la maîtrise de son développement.

Le SIG a été créé en 2006. Depuis, la CCEG s'emploie à déployer cet outil référentiel au sein de ses services et permettre une consultation des données dans chaque commune. Ainsi, les élus et techniciens ont été formés en 2008, tant au niveau des communes que de l'intercommunalité, à l'outil GÉO Erdre & Gesvres.

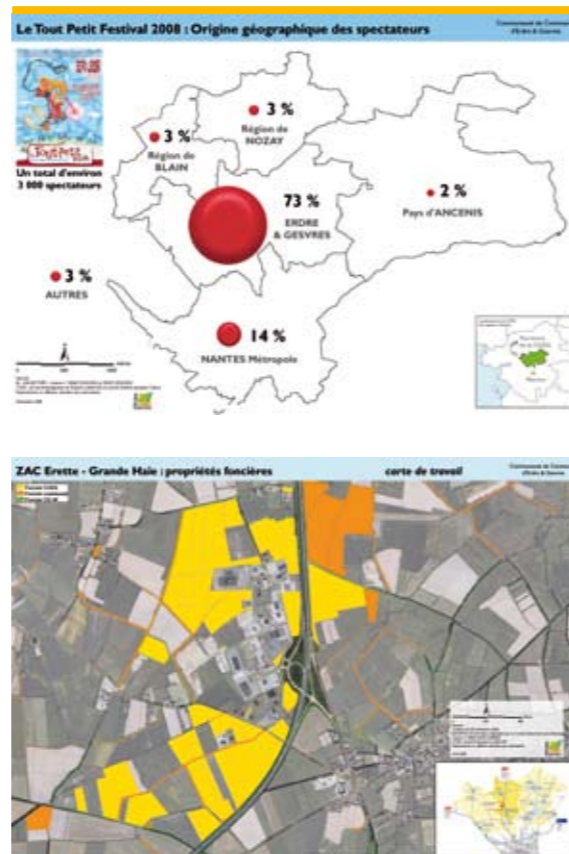
Le service SIG a également accompagné les 12 communes à l'utilisation d'un outil de gestion informatisée des dossiers d'urbanisme interfacé avec la cartographie du SIG. De nouvelles bases de données sont venues enrichir les données déjà existantes, permettant d'offrir un outil performant à l'ensemble des communes. Différentes cartes ont également été réalisées pour les besoins des services municipaux ou de la CCEG.

**DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Outre la réhabilitation des équipements et espaces publics du parc d'activité de Ragon à Treillières, l'année 2008 a été marquée par l'achèvement des travaux d'extension du siège communautaire et de la Maison de l'emploi et de la formation à Grandchamp-des-Fontaines.

La construction de la Maison de l'emploi et de la formation de Nort-sur-Erdre devrait quant à elle débiter d'ici la fin 2009.

La CCEG a également engagé les travaux de construction d'un l'hôtel d'entreprises. Ce bâtiment de 300 m<sup>2</sup> permettra d'accueillir, dès la rentrée 2009, de nouveaux créateurs d'entreprises sur le parc d'activités Erette - Grand'Haie (Héric / Grandchamp-des-Fontaines).



# Protection de l'environnement

**LE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

La CCEG assure la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire. À ce titre, elle a continué d'optimiser, en 2008, les circuits de collecte en appui de Véolia Propreté.

Les ordures ménagères, tout comme les emballages verre, papiers collectés dans les Points Recyclage, ont été acheminées au Centre d'Enfouissement Technique des Briuelles (Centre d'Enfouissement Technique et Centre de Tri) à Treffieux, géré par le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA).

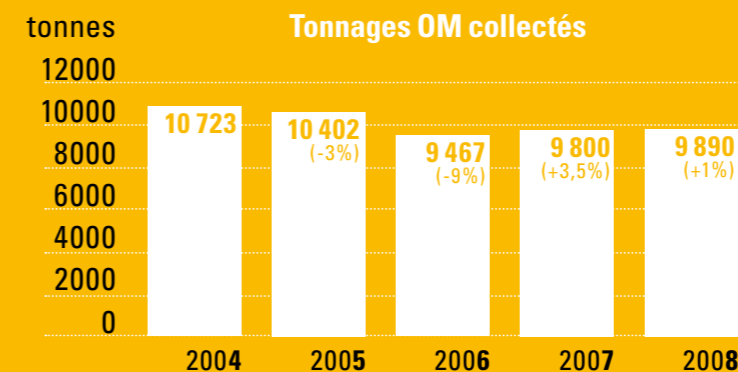
→ Quantités produites par habitants

	2004	2005	2006	2007	2008
Production ajustée en kg/hab/an	234	220	185	190	191



La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine dans chaque commune du territoire. Depuis juillet 2006, chaque foyer est muni d'un bac individuel (seules quelques zones demeurent dotées en bacs de regroupement).

Les tonnages collectés ont diminué depuis 2004 avec une forte chute en 2006, qui ne se confirme malheureusement pas en 2007, ni en 2008. L'augmentation de la population et de la production de déchets par habitant explique ce phénomène.





→ Protection de l'environnement

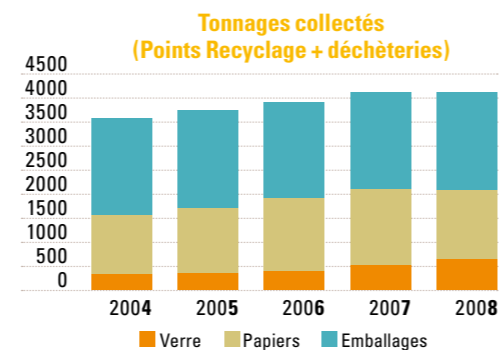
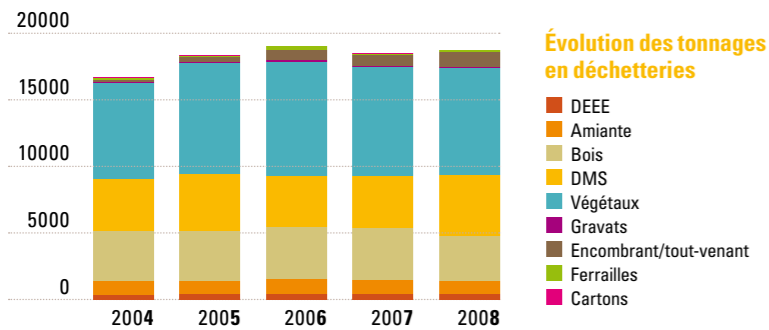
Parallèlement, la **desserte en Points Recyclage** a été optimisée en 2008. 101 points d'apport volontaires sont recensés sur le territoire. Les résultats positifs de la collecte sélective ont prouvé un net effort citoyen de tri, malgré un léger ralentissement en 2008.

→ Quantités produites par habitants

	2004	2005	2006	2007	2008
Verres	42,8	43,2	37,6	39,0	39,7
Papiers	27,4	27,7	39,5	30,4	29,9
Emballages	8,1	8,6	9,3	10,4	11,0
TOTAL	78,2	79,5	76,4	79,8	80,6

Les actions de communication, notamment pour lutter contre les dépôts sauvages, ainsi que la poursuite du programme de sensibilisation auprès de 1755 enfants scolarisés sur Erdre & Gesvres ont semblé porter leurs fruits.

2008 a également été marquée par le démarrage de l'étude sur le réseau inter-communal des déchèteries qui doit permettre de mesurer l'adéquation de l'offre de services aux besoins des habitants et d'engager les correctifs nécessaires. 19 378 tonnes de déchets ont été collectées en déchèteries courant 2008, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à l'an passé.



La tendance est cependant à une relative stagnation des tonnages collectés à partir de 2006 après une période de forte progression. En 2007, la diminution des tonnages s'expliquait notamment par la forte chute des tonnages de végétaux (- 852 tonnes entre 2006 et 2007) ou à l'inexactitude des pesées les années antérieures. En 2008, les tonnages de gravats expliquent notamment la tendance à la hausse (+ 600 kg).



→ Protection de l'environnement

**L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a affirmé la nécessaire protection de la ressource en eau sur le plan national. L'objectif : lutter contre toute pollution, préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Cette loi a notamment donné aux collectivités locales des compétences directes en matière d'Assainissement Non Collectif (ANC). Ces nouvelles missions représentent un enjeu majeur pour la préservation de l'environnement et de la salubrité publique. Conformément à cette législation, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er janvier 2006.

Ses missions consistent à :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation,
- contrôler la conception et l'implantation ainsi que la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées,
- contrôler le bon fonctionnement et le bon entretien des dispositifs existants.

Ce service de proximité est assuré en régie par deux techniciens recrutés à cet effet en 2007.

Depuis 2006, la CCEG a confié les contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées au bureau d'études CALLIGEE. Il a été procédé à 289 contrôles de conception des installations ANC en 2008, en majeure partie dans le cadre de dépôts de permis de construire. La plupart des installations contrôlées ont reçu un avis favorable.

Conscients de l'importance du maintien de la qualité du service rendu à l'utilisateur et soucieux de garder une certaine souplesse dans la gestion du SPANC, les élus de la CCEG ont souhaité en 2008 revoir le système de gestion du SPANC jusqu'alors géré en régie directe. Leur choix s'est finalement porté récemment sur la gestion en régie à autonomie financière couplée avec un recours à un prestataire de service pour une partie des contrôles.

L'exemplarité de la CCEG en matière d'assainissement non collectif lui permettra d'assurer une meilleure protection de sa ressource en eau.

→ Concrètement, comment se traduit le nouveau mode de gestion ?

- La CCEG conserve une grande maîtrise du service.
- Le SPANC conserve une proximité avec les usagers qui devront prioritairement s'adresser à lui pour toutes les questions relatives à l'assainissement individuel.
- Le coût du service pour l'utilisateur reste modéré (estimation de près de 100 € sur 5 ans pour le contrôle des installations existantes, soit 20 € / an).
- Le SPANC gèrera le contrôle des installations neuves et réhabilitées.
- Les contrôles des installations existantes seront effectués tous les 5 ans (2 000 contrôles / an) :
  - directement par les agents du SPANC (500 à 600 contrôles / an),
  - le reste étant sous-traité à un prestataire de service extérieur.
- Les usagers pourront s'adresser à 3 agents du SPANC (dont un agent reste à recruter) qui leur fourniront des informations réglementaires et conseils techniques pour le traitement des eaux usées.



→ Protection de l'environnement

### LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Les évolutions climatiques, les besoins de la société et les comportements individuels complexifient la gestion raisonnée de l'eau. À cela s'ajoutent le nécessaire bon fonctionnement des ruisseaux et la qualité des nappes qui doivent garantir le bon état des cours d'eau.

Depuis sa prise de compétence « Eau et milieux aquatiques » en juin 2008, la Communauté de Communes se doit d'assurer une gestion responsable des rivières et milieux aquatiques.

La Communauté de Communes prend donc désormais à sa charge, à la place de ses 12 communes membres, les travaux d'entretien, de restauration ou d'aménagement des rivières et des cours d'eau des bassins versants du territoire. Elle participe également à l'élaboration, à la révision et au suivi des Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE).

Courant 2008, la CCEG a :

- adhéré au Syndicat Mixte de l'EDENN (l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle) ;
- accompagné la création du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac ;
- émis un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire (SAGE) ;
- procédé à l'arrachage des espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes sur l'Erdre, comme la jussie par exemple.



Début 2009, la CCEG a décidé de participer au programme d'actions du Contrat de Restauration & Entretien des rivières et des zones humides sur le bassin versant des marais de l'Erdre.

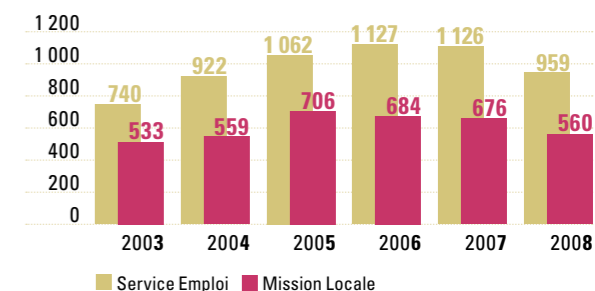
Elle adhère également au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac et procédera de nouveau à l'arrachage de la Jussie durant l'été.



Favoriser un rééquilibrage actifs - emplois en structurant l'offre économique

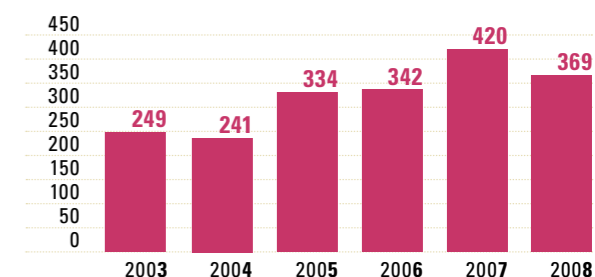
## Soutenir la dynamique de l'emploi

La configuration donnée par la CCEG à la Maison de l'emploi et de la formation favorise l'accueil de toute personne du territoire qui souhaite un emploi, une formation ou une information. La Maison de l'emploi et de la formation s'adresse également aux employeurs du territoire en recherche de main-d'œuvre et d'information sur des sujets de réglementation, de formation ou encore d'aides à l'embauche. C'est à partir de ces deux aspects que se fonde l'action de la Maison de l'emploi et de la formation, sachant que pour réaliser sa mission, plusieurs services ou structures interviennent (service emploi de la CCEG, Mission Locale Nord Atlantique, Pôle Emploi, Associations intermédiaires, structures d'accompagnement des demandeurs d'emploi...). L'offre de service globale est l'addition des offres de service des structures, à laquelle s'ajoute une concertation locale, indispensable dans un partenariat. →



### UNE LÉGÈRE DIMINUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES

C'est principalement sur la période du premier semestre que la baisse relative à l'accueil a été constatée. Dès septembre 2008, des salariés en poste craignant pour leur emploi, d'autres au chômage partiel, voire en phase de licenciement, ont pris contact avec les services. Il a d'ailleurs été constaté une évolution du nombre de personnes inscrites pour la première fois de près de 10 %. Ces personnes représentent un peu moins de 40 % des inscrits. Les femmes sont toujours très représentées, 74 % des inscrits.



### UNE BAISSÉ DU NOMBRE DES OFFRES ENREGISTRÉES →

Pour la première fois depuis l'ouverture de la Maison de l'emploi dans sa configuration actuelle, on enregistre une diminution significative des offres traitées. Cette régression est particulièrement visible sur les derniers mois de l'année et concerne, au premier plan, le secteur marchand.

Principales catégories professionnelles	2008	%
Personnel des services aux personnes et à la collectivité	156	42,28 %
Personnel des services administratifs et commerciaux	34	9,21 %
Personnel de l'industrie hôtelière	26	7,05 %
Personnel de la distribution et de la vente	27	7,32 %
Professionnels de l'intervention sociale, du développement local et de l'emploi	20	5,42 %
Personnel de l'agriculture et de la pêche	23	6,23 %
Personnel du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	25	6,78 %
Personnel du transport et de la logistique	14	3,79 %
<b>TOTAL</b>	<b>369</b>	<b>100 %</b>

La répartition des offres par secteur d'activités reste, toutefois, stable à l'exception des offres recueillies dans le domaine des services à la personne où là, on enregistre une baisse de 5 %. Globalement sur l'année, une baisse du nombre des candidats est constatée (- 10 %, 2 617 candidats). Mais il paraît nécessaire de scinder l'année 2008, de façon à percevoir le nombre de candidats par offre évoluer sur les derniers mois de l'année.

→ Soutenir la dynamique de l'emploi

**2008, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR UNE RÉORGANISATION :**

→ Structurelle

Après les dernières élections, la CCEG s'est réorganisée. La compétence emploi - insertion est désormais travaillée par deux commissions :

- la commission Economie - Emploi - Tourisme, présidée par Albert Frémont. Elle traite des sujets généraux concernant la politique de l'emploi et sa mise en œuvre, le partenariat avec les organismes intervenant sur les questions de l'emploi ;
- la commission Action Solidaire et Sociale, présidée par Christiane Launay, intervient sur la politique d'insertion en travaillant particulièrement avec les associations intermédiaires et les Chantiers d'insertion, ainsi que la Mission Locale Nord Atlantique dans le cadre d'un comité d'attribution du fonds d'aide aux jeunes.

De ces deux commissions émanent plusieurs comités de pilotage qui interviennent sur des sujets précis. Ces comités de pilotage sont parfois transversaux, parfois ouverts à des partenaires. En 2008, trois comités de pilotage ont été instaurés et traitent des sujets suivants :

- la Maison de l'emploi et de la formation avec les partenaires Mission Locale Nord Atlantique et ANCRE ;
- l'insertion par l'activité économique, dont l'objectif est de formaliser de nouvelles conventions avec les associations intermédiaires et les Chantiers d'insertion ;
- l'animation économique, portée par la compétence économique et dans lequel, l'emploi a une place.

→ Fonctionnelle

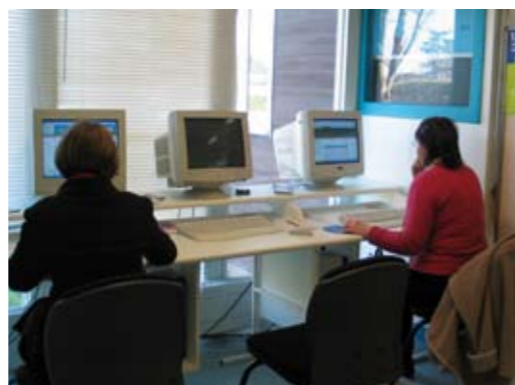
**La Cyber - base emploi**

La Caisse des Dépôts et la CCEG se sont alliées dans un projet de cyber - base emploi. Celui-ci prévoit à terme deux espaces publics numériques, pour chacun des sites de la Maison de l'emploi. L'année 2008 aura, sur cet aspect, été marquée par la prévision du déploiement d'un premier espace dans le site de la Maison de l'emploi à Grandchamp-des-Fontaines. Cette implantation a été conduite parallèlement à la construction du nouveau bâtiment. Le site de Nort-sur-Erdre sera équipé de façon identique avec la construction du nouveau site d'accueil. Cette première cyber - base emploi dispose d'un ensemble de postes informatiques utilisables par les publics de la Maison de l'emploi, de moyens multi média, d'une offre d'ateliers permettant une progression dans l'utilisation de l'outil informatique. Tout cet ensemble est animé par deux personnes recrutées par la CCEG et qui viennent en appui, gratuitement, auprès des utilisateurs.

→ Un plan d'actions concerté

Le comité de pilotage de la Maison de l'emploi a travaillé autour de projets d'animation des espaces d'accueil. Il s'agit, à partir de thématiques définies, de mettre en avant certains domaines professionnels, certaines typologies de publics et informer sur une période donnée, en proposant des contenus adaptés, en favorisant des échanges, en mobilisant des moyens plus originaux qui permettront une pratique de l'information différente. Le comité de pilotage de la Maison de l'emploi a déterminé 5 thématiques de travail :

- l'emploi saisonnier avec une opération spécifique "job d'été" réservé à des jeunes de 16 et 17 ans,
- l'emploi dans le bâtiment,
- les services à la personne,
- les seniors,
- le handicap et l'emploi dans la fonction publique.



Bien évidemment, l'action de la Maison de l'emploi et de la formation s'inscrit dans un partenariat plus global, notamment dans le cadre du service public de l'emploi qui regroupe les services de l'État, le Conseil régional, le Conseil général, Pôle Emploi, la Mission Locale Nord Atlantique, les chambres consulaires...



## Le Développement économique

**Le Service Développement Economique d'Erdre & Gesvres travaille conjointement avec le Service Emploi pour :**

- contribuer au développement des entreprises du territoire et accroître sa compétitivité de manière à le rendre attractif aux yeux des porteurs de projets ;
- être une terre d'accueil des entreprises ;
- contribuer à créer des conditions favorables à l'emploi.

**Les actions en matière de développement économique ont été structurées autour de 3 axes :**

- l'accès à l'immobilier d'entreprises,
- l'accompagnement des projets d'entreprises,
- l'animation et la promotion économique.

L'implantation d'entreprises nouvelles et la dynamique de commercialisation des parcs d'activités sont la preuve de l'attractivité du territoire. La commercialisation des parcs d'activités, bien qu'ayant diminué par rapport à l'an passé, a enregistré de bons résultats en 2008 : 13,5 hectares de ventes ou compromis de vente ont été réalisés. 16 nouvelles entreprises (dont 15 exogènes) se sont implantées sur Erdre & Gesvres, permettant ainsi de créer ou de maintenir 260 nouveaux emplois.

Par ailleurs, le foncier figure au premier rang du développement économique. L'aménagement de nouveaux espaces est en effet indispensable pour répondre aux besoins des entreprises locales et à l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois. Soucieuse d'un développement équilibré sur un espace particulièrement vaste, la CCEG a conduit en 2008 différentes opérations d'aménagement sur ces parcs d'activités.

L'extension du parc d'activités Erette - Grand'Haie, s'est inscrite dans une démarche toute particulière qu'est l'Approche Environnementale d'Urbanisme. Cette méthode a permis d'identifier, d'évaluer et de compenser les différents impacts environnementaux engendrés par le développement de cette Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Ce travail a été mené de façon complémentaire avec la démarche engagée par la Chambre de Commerce de d'Industrie qui entend accompagner et sensibiliser les entreprises du parc d'activités Erette - Grand'Haie, vers la qualité environnementale.

Le travail sur l'élaboration d'une charte d'orientation commerciale s'est également poursuivi en 2008.

En matière d'animation économique, différentes actions ont été menées en direction des créateurs d'entreprises, telles que la 4e édition des Ateliers de la création et de la reprise d'entreprises à Nort-sur-Erdre, ou encore l'organisation conjointe avec le Pays d'Ancenis de l'opération « C'est fabriqué près de chez vous » durant laquelle 21 entreprises, dont 8 sur Erdre & Gesvres, ont ouvert leurs portes à plus de 1 300 visiteurs.

Erdre & Gesvres Initiative a continué de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises en leur apportant un soutien financier et technique. Cela s'est traduit en 2008 par l'accueil d'une centaine de personnes ayant un projet de création d'activités sur le territoire. 33 d'entre elles ont ainsi bénéficié d'un accompagnement individualisé et d'une expertise technique sur leur projet. 31 ont pu être financées à travers l'octroi d'un prêt d'honneur s'élevant en moyenne à 5 500 €.

### LES ACTIONS RÉALISÉES SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS EN 2008 :

→ Chemin des vignes (Petit-Mars)

Lancement des études de réhabilitation de voirie

→ Ragon (Treillières)

Réception des travaux de réhabilitation des équipements et espaces publics du parc d'activité et réalisation d'une réserve incendie

→ L'Erette - Grand'Haie (Héric / Grandchamp-des-Fontaines)

Lancement des études d'extension du parc d'activités



### un hôtel d'entreprises pour la rentrée 2009

Les travaux de l'hôtel d'entreprises seront finalisés dans le courant de l'été 2009.

Ce bâtiment tertiaire a pour vocation d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les porteurs de projets et les jeunes entreprises de moins de 3 ans. Composé de 4 ateliers de 130 m<sup>2</sup> chacun et d'un immeuble tertiaire, il pourra accueillir une vingtaine de sociétés.

→ Le Développement économique

## Une nouvelle stratégie touristique pour Erdre & Gesvres

### L'activité touristique en 2008 a porté sur :

- la finalisation du diagnostic des sentiers de randonnée sur Erdre & Gesvres,
- la mise au point d'un Contrat d'Animation et de Développement Touristique (CADT) avec le Conseil général de Loire-Atlantique,
- la participation au Salon du Tourisme.

### La stratégie touristique de la CCEG définie en 2007 a fixé différents axes à développer :

- l'organisation touristique des deux Offices de Tourisme pour la création d'un office de tourisme unique sur le territoire (2008 a été consacré à préparer cette évolution) ;
- une implication plus forte des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, loueurs de bateaux, de vélos...) et une volonté de les mettre au cœur de notre politique touristique ;
- la sensibilisation des habitants d'Erdre & Gesvres sur les potentialités du territoire ;
- conforter le pôle Erdre, Canal, Gesvres, en développant et rendant plus accessible l'offre de loisirs liée à l'eau ;
- proposer des offres complémentaires basées sur les spécificités patrimoniales afin de permettre une diffusion des flux sur tout le territoire (trames vertes, développement d'une offre "multi randonnées", développement de l'Écomusée du Pays Nantais...)
- l'ouverture vers d'autres Pays touristiques limitrophes (en cours avec les Pays de Châteaubriant, Ancenis et Blain).



Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services

## L'habitat Pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs d'Erdre & Gesvres

### MAINTENIR LE RYTHME DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SUR LE LONG TERME

#### → Développement de l'offre foncière urbanisable par l'adaptation des PLU (Plans locaux d'urbanisme)

Le code de l'urbanisme prévoit la mise en compatibilité des PLU municipaux avec le PLH dans les 3 ans qui suivent l'adoption de ce dernier, soit avant juillet 2009 pour Erdre & Gesvres. La CCEG a fourni un avis en amont, en tant que personne publique associée à la révision des PLU des communes membres.

#### Aujourd'hui :

- 2 communes en PLU approuvé ont mis le document en compatibilité par révision simplifiée (Nort-sur-Erdre et les Touches) ;
- 5 communes en POS (Plan d'Occupation des Sols) ont effectué une révision pour transformation en PLU et l'ont mis en compatibilité (Grandchamp-des-Fontaines, Héric, Sucé-sur-Erdre, Treillières et Vigneux-de-Bretagne) ;
- 4 communes actuellement en POS ont prescrit leur révision pour transformation en PLU et effectueront donc prochainement une mise en compatibilité (Casson, Notre-Dame-Des-Landes, Petit-Mars et St-Mars-du-Désert) ;
- Une commune n'a pas encore prescrit la révision de son POS (Fay-de-Bretagne).

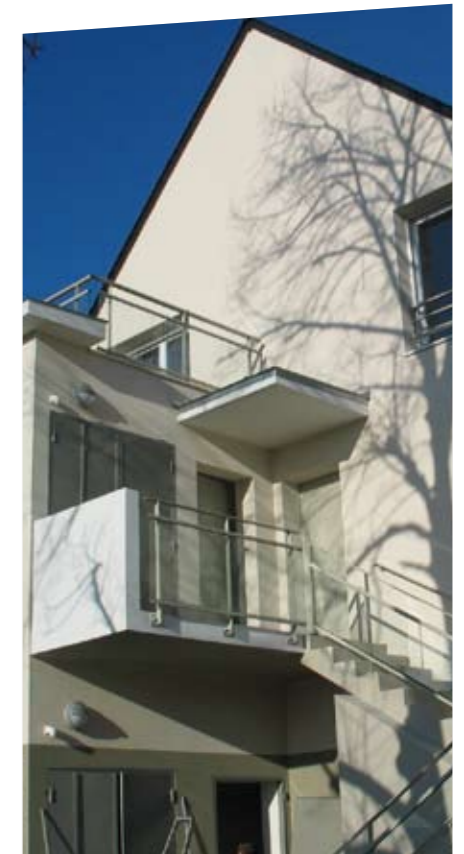
#### → Création de réserves foncières pour l'habitat grâce au Programme D'action Foncière (PAF)

Permettre à la CCEG d'acquérir des terrains à la demande des communes, suite à mise en œuvre du droit de préemption ou à l'amiable, en vue de la construction de logements sociaux à court, moyen ou long terme, est une action prioritaire du PLH. Elle doit permettre de réduire la part du coût du foncier dans les opérations de construction de logements locatifs sociaux et en accession sociale et ainsi en favoriser le développement.

En 2008, à la demande des communes, la CCEG a acquis 3 terrains destinés à des opérations de construction de logements, d'une superficie totale de 1 ha, pour un montant de 478 710 €. Pour rappel, le budget alloué à cette action en 2008 s'élevait à 2 098 500 €. Le bilan 2008 n'est donc pas satisfaisant car très inférieur à l'objectif annuel de 12 ha fixé à l'origine. Les communes sont donc à nouveau incitées à utiliser cet outil afin de lancer à court terme des opérations de construction de logements dans les zones urbanisées (PAF Communal), et d'anticiper sur les opérations qu'elles entendent lancer à moyen et long terme dans les zones à urbaniser (PAF Habitat).

Depuis la création du PAF mi-2006, 10 terrains destinés à des opérations de construction de logements représentant 10,45 ha ont été acquis, pour un montant de 1,8 million d'€.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en juin 2006, définit les objectifs et les principes de la politique mise en œuvre sur le territoire visant à répondre aux besoins en logement, et à assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logement.



→ L'Habitat

→ Soutien à la mise en œuvre de politiques d'intervention urbaine

Cette action consiste à accompagner les communes dans le choix et le suivi des opérations de renouvellement urbain ou d'extension urbaine qu'elles engagent pour assurer leur développement. La CCEG s'assure de la prise en compte du PLH dans les opérations de développement urbain engagées par les communes, ce qui fût le cas notamment dans le cadre des ZAC de Vireloup à Treillières, du Fbg St Georges à Nort-sur-Erdre ou de la Gergauderie à Fay-de-Bretagne.

→ Favoriser la qualité urbaine et paysagère des opérations, en améliorer la densité

Une réflexion est engagée sur la définition d'une charte permettant d'améliorer la qualité des extensions urbaines dans les communes. Le Conseil de Développement s'est également saisi de cette thématique. Un travail sera mené en 2009, basé sur les expériences extérieures, en lien avec l'élaboration du schéma de secteur et avec l'appui technique d'organismes compétents en la matière, comme le CAUE ou l'ADEME.



**DIVERSIFIER LES INTERVENTIONS POUR GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT**

Il s'agit là de contribuer à la diversification de l'offre de logements, soit en matière de statut d'occupation (locatif / accession à la propriété), de typologie (collectif, individuel groupé et individuel pur) ou encore de prix (accession abordable, locatif social, etc), afin de permettre aux habitants actuels et futurs du territoire de trouver un logement correspondant à leurs besoins.

Selon les chiffres de la Direction Régionale de l'Équipement pour l'année 2008, 325 nouveaux logements ont été mis en chantier sur le territoire de la CCEG, dont 294 constructions neuves et 31 logements issus d'un « changement de destination ou autres ». Ce chiffre est nettement inférieur à ce qui avait été enregistré en 2007 (620 mises en chantier), et en deçà du scénario du PLH (460) ou du Plan Départemental de l'Habitat (500). Sur les années 2007 et 2008, la moyenne annuelle s'établit toutefois à 471, soit à un niveau proche des prévisions.



→ Soutien au développement du logement locatif social

Le nombre de logements sociaux est considéré comme très faible, compte tenu des besoins (environ 450 demandes en attente fin 2008).

Les élus ont mis l'accent sur la nécessité de rattraper un certain retard. Ils ont fixé pour objectif moyen, variable selon les secteurs de la CCEG, que les logements locatifs sociaux représentent 17,50% de l'ensemble des logements mis en chantier chaque année (20% pour les pôles urbains de Nort-sur-Erdre et de Treillières / Grandchamp-des-Fontaines).

Au cours de l'année 2008, seuls 10 nouveaux logements locatifs sociaux ont fait l'objet d'une Déclaration d'Ouverture de Chantier, soit 3,07% des nouveaux logements. Les résultats sont donc inférieurs à ce qui a été fixé (70 logements par an). Les nouveaux documents d'urbanisme en vigueur (révisés ou en cours de révision) devraient désormais permettre de mieux faire respecter les objectifs en matière de locatif social, y compris dans les opérations d'aménagement privées.

→ Soutien à la réalisation de logements en accession sociale

Jusqu'en 2008, le seul outil permettant de réaliser de véritables programmes d'accession sociale à la propriété était le Prêt Social Location-Accession (PSLA). Aucun logement de ce type n'a été mis en chantier en 2008.

6 logements ont été aidés financièrement par la CCEG pour un montant total de 9 000 €.

Un travail de mise en place d'une aide permettant d'accéder à la propriété dans le cadre du PASS-FONCIER a été engagé (aide effective en 2009). Ce dispositif, qui vient compléter le PSLA, devrait permettre de développer l'offre de lots à bâtir et de logements neufs en accession sociale à compter de 2009.

→ Amélioration et adaptation du parc de logements privés existant

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) était le dispositif prévu à l'origine. L'un des principaux partenaires financiers de ces opérations, le Conseil Général - délégataire des aides à la pierre, n'a cependant pas répondu favorablement en 2008 à la demande officielle de financement faite par la CCEG.

D'autres formes d'opérations sont possibles, notamment en lien avec le Conseil Régional. Ces différentes possibilités seront examinées afin de déterminer la ou les mieux à même de répondre aux objectifs que la CCEG souhaite atteindre (adaptation au handicap et au vieillissement, économies d'énergie, etc.).

Afin de contribuer à atteindre les objectifs fixés et d'inciter à la construction de logements locatifs sociaux, la CCEG a créé une double aide en faveur des organismes HLM :

- l'une en compensation d'une éventuelle surcharge foncière (maximum 3 000 € maximum / logement),
- l'autre en contrepartie de l'effort fait en matière de qualité environnementale (maximum 1 500 € / logement).

**205 000 € étaient inscrits en 2008 pour le financement de ces aides.**

**22 logements locatifs sociaux ont été subventionnés par la CCEG pour un montant de 66 500 €.**

La CCEG apporte également son soutien au logement locatif social en se portant garant, à la demande des organismes HLM, du remboursement des emprunts qu'ils contractent auprès d'organismes bancaires pour la construction de logements (PLUS et PLA-I). Au cours de l'année 2008, des garanties d'emprunt ont été accordées pour un montant total de 681 483 €.

→ L'Habitat

### STRUCTURER LA COMPÉTENCE HABITAT D'ERDRE & GESVRES

#### → Observatoire de l'habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) « doit définir les conditions de mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire ». Depuis 2008, la CCEG participe au Comité d'Animation des Dispositifs d'Observation Locaux (CADOL), piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La CCEG est désormais destinataire d'un ensemble d'indicateurs dont la sélection a été faite en commun avec l'ensemble des participants, ce qui lui permet de mieux agir sur la base d'une analyse et d'une évaluation de ceux-ci.

#### → Logements d'urgence

L'objectif du PLH est que chaque commune se dote d'au moins un logement d'urgence afin de faire face aux besoins. La CCEG accompagne les communes dans le montage d'opération, en concertation avec les associations assurant l'Accompagnement Logement Individualisé (ALI) des personnes accueillies dans ces logements – Le Côteau et Arc-en-Ciel.

Aujourd'hui, les communes n'en disposant pas sont toutes engagées dans un processus de création d'un logement d'urgence, ce qui permettra à terme une couverture totale du territoire. Les projets feront l'objet d'une inscription dans les contrats territoriaux 2009 – 2011 pour garantir leur financement.

#### → Gens du Voyage

Un appel d'offres a été lancé et un nouveau marché pour la gestion des aires d'accueil a été signé avec la société VAGO, en remplacement de la société RELAIS G2A (effectif depuis novembre). L'occasion a été saisie pour réviser les tarifs (droits de place), créer une caution pour les aires de Sucé-sur-Erdre et Treillières et réaliser travaux de raccordement au réseau téléphonique (Sucé-sur-Erdre). 2 journées de formation-information, à destination des élus et techniciens de la CCEG ont été organisées avec le nouveau prestataire sur la culture des gens du voyage et la gestion des aires d'accueil.

#### Le parc de logement d'urgences compte 8 logements conventionnés à l'Allocation Logement Temporaire (ALT) :

- 2 à Treillières,
- 1 à St-Mars-du-Désert,
- 1 aux Touches,
- 1 à Fay-de-Bretagne,
- 1 à Grandchamp-des-Fontaines,
- 1 à Nort-sur-Erdre,
- 1 à Sucé-sur-Erdre.



## Le CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique créé en 2006 en partenariat entre Erdre & Gesvres et la Région de Blain exerce son activité sur le territoire de ces deux intercommunalités.

Structure de coordination et de concertation autour de la personne âgée, le CLIC est un service gratuit à disposition des personnes de plus de 60 ans et leurs familles. A ce titre, le CLIC a pour objectifs :

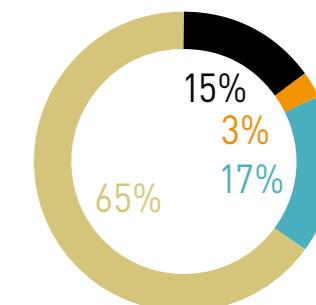
- d'offrir un service d'accueil et d'information;
- d'orienter les personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille vers les services adaptés en fonction de leurs besoins.
- de coordonner l'ensemble des intervenants concernant les situations les plus sensibles (négligence, solitude, mise en danger, maltraitance).
- d'accompagner individuellement les personnes âgées et leur famille.
- de développer des actions collectives sur des thématiques spécifiques de concert avec les partenaires

Au terme de trois années de fonctionnement, l'activité du CLIC atteint un niveau d'activité important. En 2008, 453 dossiers de demandes (visite à domicile, mise en place du dispositif du maintien à domicile, accompagnement de la personne âgée et de son entourage, suivi du maintien à domicile) ont pu être traités, soit une augmentation de 34% de l'activité du CLIC par rapport à l'année précédente.

En plus de son activité quotidienne auprès des personnes âgées et de leur famille, le CLIC a mené une action collective en lien avec ses partenaires (Conseil Général, MSA, CRAM, Associations d'Aides aux Aidants, Associations d'Aides à Domiciles, le Service Santé Mentale et Vieillesse du SUR de Blain, SSIAD, Libéraux, Clubs des Aînés). Ce Forum organisé autour du thème les Solidarités Familiales : « Aider un parent âgé et se faire aider » a rassemblé plus d'une centaine de personnes.

Parallèlement, un groupe de paroles sur « L'Accident Vasculaire Cérébral » a démarré fin 2008. L'objectif de ces groupes est d'apporter du soutien aux personnes âgées et aux aidants naturels, d'initier un lieu ressource d'écoute et d'échanges. Il s'agit de créer du lien social, d'ouvrir des pistes de réflexion sur leurs difficultés, de faciliter la connaissance des aides proposées et de prévenir l'épuisement des aidants naturels.

### RÉPARTITION DES PERSONNES ÂGÉES AIDÉES EN 2008



### LES CHIFFRES CLÉS DU CLIC D'ERDRE & GESVRES ET DE LA RÉGION DE BLAIN EN 2008

- **453 personnes aidées** au total (contre 323 en 2007)
- **Une activité en hausse de 34 %**
- **9 379** : nombre de personnes de plus de 60 ans résidant sur le 16 communes desservies par le CLIC (population totale 1999) – 6 654 pour Erdre & Gesvres et 2 725 pour la Région de Blain.
- Le public reçu par le CLIC est pour plus des 2/3 âgé, de plus de 75 ans. 66% sont des femmes



## Développer l'usage des transports collectifs

Le service Transport de la CCEG accompagne la politique du Conseil Général de Loire-Atlantique, autorité organisatrice des transports sur le département, permettant de garantir la mobilité de tous les citoyens.

A ce titre, le Service Transport d'Erdre & Gesvres travaille au quotidien pour :

- développer un service public de transports en commun efficace, solidaire et à tarification unique (LILA),
- offrir aux citoyens une meilleure desserte de proximité sur l'ensemble des 12 communes membres en réponse à l'augmentation des besoins de mobilité, tout en proposant plus d'échanges et de correspondances avec les territoires voisins, et notamment l'agglomération nantaise (bus, tramway...)
- organiser le transport scolaire, pour le compte du Conseil Général.

### POUR 2008, ON PEUT RETENIR COMME ACTIONS PARTICULIÈRES :

#### → Le groupement de commandes pour le transport des jeunes

La convention relative à la création du groupement de commande Erdre & Gesvres pour le transport des jeunes a été signée en novembre 2007. Grâce au groupement de commande, tous les établissements scolaires primaires et maternelles publics, les services « enfance », « petite enfance » et « jeunesse » des communes membres du groupement, ainsi que la CCEG pour les transports piscines, se rassemblent pour obtenir de meilleurs prix, et pour éviter à chacun de procéder à de multiples mises en concurrence à chaque besoin de transport.

Le groupement de commande a permis :

- d'améliorer la mobilité des jeunes, en faisant progresser la capacité des centres de jeunesse - loisirs et de petite enfance, ainsi que des écoles primaires, à se déplacer.
- d'obtenir de meilleurs prix par la globalisation des besoins des communes (commande unique intercommunale pluriannuelle, par voie de marché public)
- de réaliser des économies d'échelle dans l'utilisation du temps de travail des agents en charge de la gestion du transport des centres municipaux ou des écoles.

#### → Le transport Lila à la demande

Service très apprécié des personnes rencontrant des difficultés relatives à leur mobilité, Lila à la demande permet de se déplacer sur des trajets transversaux à l'intérieur d'une commune, à l'intérieur de la CCEG, et vers les communes limitrophes. Il facilite les déplacements professionnels et de loisirs des habitants. Sa fréquentation a augmenté en 2008 puisque près de 900 trajets ont été recensés (contre 783 en 2007, soit une progression de 13% en 1 an).



### Les chiffres clés du transport scolaire pour 2008

- **3200 élèves sont transportés** quotidiennement par les 53 véhicules gérés par la CCEG vers les différents pôles scolaires.
- **2 553 K€ consacrés par la CCEG** pour faciliter les déplacements de ses habitants
- **Tarifs du transport scolaire : 140 € par an** pour tous les primaires et collégiens, et 158 € pour les élèves acheminés aux lycées de Blain. Soit **0.40 € par voyage**
- **45 % des élèves paient leur transport scolaire** par le biais du prélèvement automatique trimestriel.



## Petite enfance, enfance et jeunesse Coordonner et animer leurs politiques

La responsabilité des politiques Petite Enfance, Enfance, Jeunesse reste dévolue aux communes.

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres intervient quant à elle pour animer les réseaux des professionnels, et coordonner la mise en œuvre de projets spécifiques venant en appui des politiques communales.

### Les actions menées en 2008 ont principalement porté sur :

- La mise en réseau des agents municipaux des 12 communes membres (petite enfance, animation jeunesse) à partir de formations collectives et le développement d'outils communs,
- la création d'un dispositif de soutien aux projets de jeunes, les Bourses Initiatives Jeunes, permettant aux 16/25 ans de bénéficier d'un appui méthodologique et d'une bourse financière pour faciliter la réalisation de leurs projets,
- le soutien aux initiatives locales communales et intercommunales par le versement d'une dotation de solidarité complémentaire ancrée sur des critères petite enfance, enfance, jeunesse. Cette dotation, accordée aux communes pour l'année 2008, s'élève à 173 589 €.

### → Une première édition du Tout-petit festival plébiscitée par le public

Cette manifestation a sans doute été un des moments phares de cette année 2008 dans le domaine de la petite enfance. Dédiée aux 0-6 ans et encore inédite en Loire-Atlantique, cette manifestation a rassemblé plus de 3 000 spectateurs autour d'une quarantaine de spectacles proposés sur l'ensemble de notre communauté. Un franc succès qui appelle à reconduire l'événement : une seconde édition est prévue en octobre 2009.



## Le web Renforcer la lisibilité du territoire et mieux informer

Outre les publications institutionnelles habituelles ainsi que l'édition de supports en lien avec l'activité des différents services d'Erdre & Gesvres, le service communication a engagé une démarche de création de sites Internet avec les communes membres. 3 sites Internet municipaux ont ainsi vu le jour en 2008 :

- [www.les-touches.fr](http://www.les-touches.fr)
- [www.casson.fr](http://www.casson.fr)
- [www.saint-mars-du-desert.fr](http://www.saint-mars-du-desert.fr)

Un site internet a également été créé à l'occasion de la première édition du Tout-petit festival [www.letoutpetitfestival.com](http://www.letoutpetitfestival.com)



## Le sport

### L'ASEG (ASSOCIATION SPORTIVE D'ERDRE & GESVRES)

L'animation sportive départementale est aujourd'hui présente sur le territoire d'Erdre & Gesvres et propose, encadrée par les animateurs sportifs départementaux, de nombreux stages, écoles multisports, dans une grande variété de disciplines, qui s'adressent aux enfants comme aux adultes. Pour pouvoir fonctionner sur le territoire communautaire, ces activités ont nécessité la création, en 2007, de l'ASEG, Association Sportive d'Erdre & Gesvres. Celle-ci soutient et facilite l'organisation courante d'activités grâce au financement octroyé par la CCEG : aide au transport collectif des enfants, acquisition de petit matériel technique, rétribution de vacataires complémentaires...



### DEUX NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES À L'ÉTUDE

Les études de faisabilité pré-programmation d'équipements aquatiques se sont poursuivies en 2008. Le principe de localisation de deux équipements aquatiques sur les pôles Nort-sur-Erdre et Treillières-Grandchamp-des-Fontaines a été adopté par les élus communautaires. Toutefois, cela nécessite d'entamer un dialogue avec le Conseil Général et les intercommunalités voisines pour négocier le financement conjoint de ces équipements du fait de leur localisation aux extrémités du territoire d'Erdre & Gesvres.



**Avec la construction de ces deux équipements aquatiques, la CCEG s'est fixée comme objectifs de :**

- construire des équipements structurants pour le territoire qui au-delà de leur fonction de loisirs créent du lien social et répondent ainsi à un des objectifs inscrits dans le projet de territoire d'Erdre & Gesvres,
- répondre aux besoins de la population qui doit aujourd'hui parcourir une grande distance et sortir du territoire pour bénéficier d'un tel service,
- favoriser l'apprentissage de la natation pour les scolaires.

## La Culture

La collectivité a continué de soutenir financièrement les manifestations d'intérêt communautaire (Rendez-vous de l'Erdre et Salon du Livre à Sucé-sur-Erdre, Landes'Art à Notre-Dame-des-Landes, Les Jolies rencontres à Nort-sur-Erdre, le festival de la Saint Krizambert à Petit-Mars).

La CCEG a en outre favorisé en 2008 l'enseignement et les pratiques musicales amateurs. Des projets collectifs inter-écoles ont été mis en place afin d'assurer la promotion des pratiques musicales collectives. Une étude territoriale sur la structuration de l'enseignement des pratiques musicales en Erdre & Gesvres a été confiée à « Musique et Danse en Loire-Atlantique ».



### LE SUIVI DES CONTRACTUALISATIONS

Les contrats avec la Région (Contrat Territorial Unique) et le Département (Contrat de Territoire) ont été signés en 2005 pour financer, entre autres, des actions en matières de développement économique, d'emploi, d'environnement, d'habitat social...

Des avenants à ces contrats ont été signés en 2007, permettant ainsi à la CCEG de se voir dotée d'enveloppes supplémentaires pour financer les actions prévues dans les contrats initiaux.

→ **Contrat de territoire avec le Conseil Général :**  
2005 : 7 208 735 €  
Avenant 2007 : 2 402 901 € **Soit 9 611 636 € au total**

Pour le financement de projets en matière de

- Développement économique
- Équipements touristiques, culturels et sportifs,
- Politique de déchets, de l'eau et de l'assainissement,
- Développement de l'habitat pour tous,
- Électrification rurale

**Fin 2008, 56.3% des crédits étaient consommés.**

→ **Contrat Territorial Unique avec la Région :**  
2005 : 1 663 783 €  
Avenant 2007 : 1 663 783 € **Soit 3 327 566 € au total**

Pour mener des actions dans les domaines de

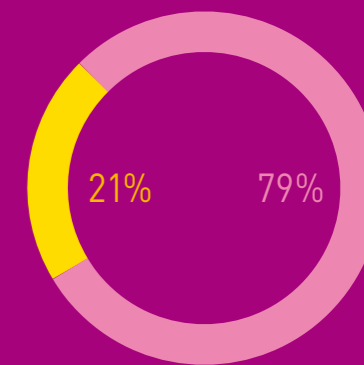
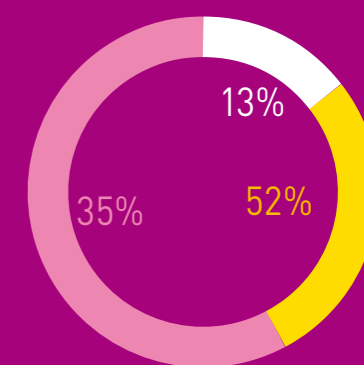
- L'Économie, Emploi
- L'Environnement
- La Solidarité humaine et territoriale

**Fin 2008, 70.4% des crédits étaient consommés**  
**Le contrat a été prolongé jusqu'en avril 2009, afin d'engager les derniers dossiers.**

### L'OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Erdre & Gesvres a décidé de se doter d'un observatoire. Il sera établi à partir d'une base de données centralisée, structurée et actualisée et servira à suivre les évolutions du territoire, à évaluer les actions prédéfinies dans le projet de territoire (dans un premier temps l'habitat, les actions en direction des personnes âgées et plus particulièrement l'activité du CLIC, et l'emploi) et à les réorienter si nécessaire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire et d'un outil d'information pour tous les habitants à terme.

→ Projets CCEG  
→ Projets communaux  
→ Syndicats intercommunaux



→ CCEG  
→ Communes





# Finances

## RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil de Communauté a défini les orientations budgétaires suivantes pour 2008

### → Consolider l'exercice des compétences transférées à la CCEG en :

- Poursuivant la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat notamment dans le domaine foncier.
- Poursuivant l'élaboration de notre schéma de secteur du SCOT de la métropole Nantes - Saint Nazaire.
- Conduisant les actions, à destination du monde agricole, définies en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.
- Poursuivant notre réflexion sur l'évaluation du tourisme sur notre territoire.
- Assurant la maintenance de notre patrimoine (parcs d'activités, déchèteries, bornes incendies).
- Renforçant la communication externe et interne.
- Accroissant la mutualisation des services informatiques au profit des communes.
- Consolidant l'outil Système d'Informations Géographiques (SIG) mis à la disposition des communes et de la CCEG.
- Poursuivant la mise en œuvre de nouvelles actions communautaires dans le cadre de la coordination « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse ».
- Complétant l'équipe technique par le recrutement de nouveaux agents afin de mettre en adéquation les moyens en ressources humaines et les compétences exercées dans les domaines suivants : administration générale et développement économique

### → Réaliser les investissements importants suite aux études menées en :

- Terminant la réhabilitation du parc d'activités économiques Ragon (1 162 k€ de travaux sur 2008)
- Construisant deux maisons de l'emploi (Grandchamp-des-Fontaines et Nort-sur-Erdre) (3 129 € de travaux sur 2008)
- Construisant l'extension du siège social. (2 092 k€ de travaux sur 2008)
- Construisant un hôtel des entreprises (1 330 k€ de travaux sur 2008)

→ Poursuivre la solidarité communautaire (attribution de compensation, programme d'actions foncières pour les équipements communaux, fonds de concours et dotation de solidarité communautaire DSC). Au total près de 6 049 k€ devraient être reversés aux communes ou financés pour leur compte en 2008.

### → Concrétiser financièrement les efforts fournis précédemment pour les compétences suivantes :

- le développement économique : la commercialisation avancée des parcs d'activités économiques devrait permettre de compenser de manière conséquente les décaissements de trésorerie consentis les années précédentes.
- l'environnement : l'équilibre, du budget (hors frais de personnel) des Ordures Ménagères, de Collecte Sélective et de gestion des déchèteries par la Taxe des Enlèvements des Ordures Ménagères (TEOM) devrait être atteint.

## LES CHIFFRES CLÉS DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT EN 2008

### → Taxe Professionnelle Unique (TPU)

- Taux de TPU : 16% (+1.6% par rapport à 2008)
- Produit de la TPU : 5 656 407 €

La CCEG reverse ensuite la plus grande partie de sa recette de Taxe Professionnelle aux 12 communes au moyen de l'attribution de compensation, qui était, en 2008, de 3 003 515 €.

### → Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

- Le principe retenu par la CCEG est de faire financer au minimum le coût de la collecte des ordures et de la collecte sélective par le produit de la TEOM ; le solde du coût de gestion des déchèteries étant quant à lui financé par le reste des produits de la communauté.
- Produit de la TEOM 2008 : 3 379 542 €

### → Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Cette dotation est versée par l'Etat et tient compte :

- du niveau de transfert des compétences des communes vers la communauté,
- de la richesse fiscale de la communauté de communes,
- de la population réévaluée en fonction des recensements complémentaires réalisés.

Montant global de la DGF perçu en 2008 : 3 337 866 €, soit 64.31 €/habitant contre 63.39 € en 2007. La hausse du coefficient d'intégration fiscale de la structure et l'évolution de la population (population DGF : 51 905 habitants en 2008 contre 51 677 habitants l'année précédente) ont entraîné une hausse significative de la DGF (+1.9% par rapport à 2007).

### → Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Les élus de la CCEG ont souhaité utiliser cet outil pour renforcer la solidarité en direction des communes, de sorte que les évolutions de ressources de la CCEG profitent ainsi à ses communes membres.

DSC totale répartie pour 2008 : 730535 €

- 556 946 € au titre de la part principale
- 173 589 € au titre de la part complémentaire



## → Finances

## les résultats financiers pour 2008

Les 3 principaux postes de dépenses sont en 2008 :

- le secteur environnemental : 3,84 M€
- la solidarité envers les communes : 3,80 M€
- le secteur économique : 3,28 M€

Les 3 principaux postes de recettes sont en 2008 :

- le secteur environnemental : 3,84 M€
- la solidarité envers les communes : 3,80 M€
- le secteur économique : 3,28 M€

## LES RESSOURCES

Recettes réelles		1 K€ = 1 000 €	20 490 K€
<b>Impôts et Taxes</b> 9 036 K€	44 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• T.P.U. : Taxe Professionnelle Unique</li> <li>• T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</li> </ul>	5 656 K€ 3 380 K€
<b>Dotations de l'Etat</b> 4 400 K€	21 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement</li> <li>• Compensations fiscales sur T.P.U.</li> <li>• Dotation d'investissement (FCTVA)</li> <li>• Dotation pour le service CLIC</li> </ul>	1 791 K€ 1 740 K€ 862 K€ 862 K€
<b>Subventions</b> 3 566 K€	18 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Général pour le transport scolaire</li> <li>• Conseil Général pour autres actions (Plan d'action Foncier, réha PAE Ragon, Construction Déch, ...)</li> <li>• Aides Eco—Emballages</li> <li>• Conseil Régional (Maison de l'emploi, Plan d'action Foncier, réha PAE Ragon, ...)</li> <li>• Autres (CAF, INSEE...)</li> </ul>	1 878 K€ 784 K€ 385 K€ 422 K€ 97 K€
<b>Produits de Gestion et d'Exploitation</b> 3 488 K€	17 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vente de terrains des parcs d'activités</li> <li>• Subventions sur les budgets annexes</li> <li>• Recettes du service transport scolaire (familles-communes)</li> <li>• Remboursement des avances par les entreprises</li> <li>• Recettes sur le traitement des déchets recyclables</li> <li>• Recettes liées à la gestion du personnel</li> <li>• Redevances Assainissement Non Collectif</li> <li>• Autres</li> </ul>	2 221 K€ 233 K€ 472 K€ 235 K€ 123 K€ 62 K€ 44 K€ 98 K€
<b>Emprunts et Avances</b> 0 K€	0 %	• Mobilisation emprunt	0 K€

## Recettes internes - Autofinancement :

5 279 K€

- Intégration des résultats 2007
- Dotations aux amortissements + I.C.N.E.

4 930 K€

349 K€

## Ecritures d'ordre :

7 874 K€

- Ecritures d'ordre des budgets annexes (stock, avance et remboursement au budget principal)
- Construction des logements sociaux pour la Nantaise d'habitations (co-maîtrise d'ouvrage déléguée)

8 276 K€

598 K€

## TOTAL DES BUDGETS REALISES 2008 :

33 643 K€

→ Finances

## LES ACTIONS

1 K€ = 1 000 €

Dépenses réelles		20 717 K€
<b>Environnement</b> 3 842 K€	18,5 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectes, traitement OM et CS, gestion des déchetteries</li> <li>Équipements (bacs roulants OM, déchetteries et service)</li> <li>Frais de fonctionnement et communication</li> <li>Assainissements non collectifs</li> </ul>
<b>Economie Tourisme</b> 3 289 K€	15,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation des parcs d'activités existants</li> <li>Aménagement des nouveaux parcs d'activités</li> <li>Études prospectives et réserves foncières</li> <li>Construction de l'Hôtel des entreprises</li> <li>Fonctionnement et entretien des parcs d'activités et atelier relais</li> <li>Tourisme (soutien des offices, communication et études)</li> </ul>
<b>Service Emploi Intercommunal</b> 1 128 K€	5,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de 2 maisons de l'emploi (études + début des travaux)</li> <li>Soutien à mission locale, associations intermédiaires et chantiers d'insertions</li> <li>Fonctionnement des pôles Nort-sur-Erdre – Grandchamp-des-Fontaines</li> </ul>
<b>Enfance Jeunesse Transport</b> 2 732 K€	13,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transport scolaire et réseau LiLa à la demande</li> <li>Accompagnement dans les cars</li> <li>Gestion administrative du service Transport</li> <li>Actions Enfance jeunesse (DSC part complémentaire, bourses initiatives)</li> </ul>
<b>Habitat</b> 956 K€	4,6 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'Acquisitions Foncières pour l'habitat</li> <li>Soutien aux actions et observatoire de l'Habitat</li> </ul>
<b>Actions sociales</b> 241 K€	1,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil des gens du voyage (gestion et réha. des sites)</li> <li>Centre Local d'Info. et de Coordination (CLIC) des services à la personne âgée</li> </ul>
<b>Culture Sport Loisirs</b> 163 K€	0,8 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien aux actions associatives d'intérêt communautaire</li> <li>Manifestation « Tout Petit Festival »</li> <li>Études d'opportunité et d'implantation de piscines</li> </ul>
<b>Aménagement de l'espace</b> 135 K€	0,6 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions pour l'urbanisme (étude du schéma de secteur...)</li> <li>Actions pour l'eau et les milieux aquatiques</li> <li>Participation : Syndicat Mixte Aéroport</li> <li>Actions pour l'Agriculture</li> </ul>
<b>Développement durable</b> 59 K€	0,3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système d'Information Géographique</li> <li>Actions diverses (Agenda 21, Conseil de développement, Observatoire)</li> </ul>
<b>Gestion générale</b> 135 K€	19,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension du siège</li> <li>Fonctionnement, personnel, élus</li> <li>Communication (publication et sites Internet) gestion parc informatique</li> <li>Entretien des bornes incendies</li> </ul>
<b>Solidarité reversement communes</b> 3 808 K€	18,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attribution et compensation de la T.P.U.</li> <li>Dotations de Solidarité Communautaire (DSC) part principale</li> <li>Fonds de Concours</li> </ul>
<b>Emprunts</b> 390 K€	1,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement d'emprunt</li> <li>Intérêts</li> </ul>

**Écritures d'ordre :** 8 382 K€

• Écritures d'ordre des budgets annexes aménagement parcs d'activités	6 910 K€
• Construction des logements sociaux pour la Nantaise d'Habitations (co-maîtrise d'ouvrage déléguée)	598 K€
• Amortissement et ICNE	346 K€
• Subventions d'équilibre du budget principal au budget annexes de Transport scolaire et CLIC	219 K€
• Intégration des résultats 2007	162 K€

**Excédent de financement (hors reste à réaliser)** 4 544 K€

**TOTAL DES BUDGETS REALISES 2008 :** 33 643 K€



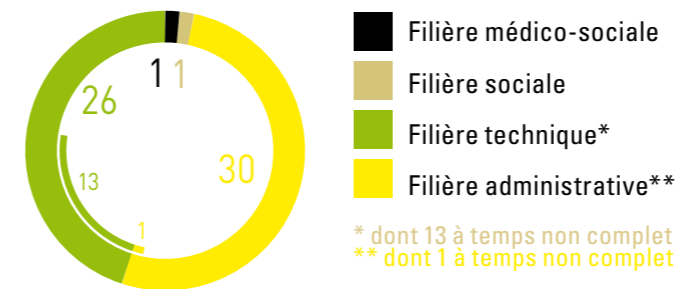
# Les Ressources Humaines

Au 31 décembre 2008, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres comptait 58 agents (46.13 agents équivalents temps plein), soit + 14.29% depuis l'année précédente.

Cette augmentation se confirme par la nécessaire structuration de l'équipe technique, compte tenu des actions menées au sein de la CCEG et de l'accroissement de ses compétences.

## LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

→ La répartition des agents par filière



## 4 NOUVEAUX POSTES ONT ÉTÉ CRÉÉS EN 2008

### Catégorie A

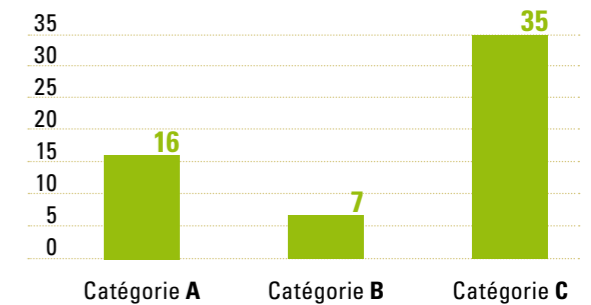
→ 1 poste d'attaché Service Economie-Tourisme

### Catégorie C

→ 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe service Administration Générale

→ 2 postes d'adjoints administratifs 2<sup>e</sup> classe service Emploi

→ Répartition des agents par catégorie



## LA FORMATION : UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE

→ Le Plan Intercommunal de Formation

Pour l'année 2008, le plan de formation intercommunal a mis en avant des besoins de formation dans les domaines du management des équipes et des personnes, de l'enfance-éducation-jeunesse, de la sécurité et des espaces verts et paysages.

Ainsi, ce sont huit actions de formation animées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui ont été organisées sur le territoire d'Erdre & Gesvres et qui ont contribué à une amélioration des compétences professionnelles des 71 agents du territoire d'Erdre & Gesvres ayant bénéficié de ces formations :

- management des équipes et des personnes : action sur « la conduite de l'entretien d'évaluation », « la conduite et l'animation d'une réunion », la « fonction d'encadrement »
- enfance-éducation-jeunesse : action sur « l'accueil d'un enfant en situation de handicap en collectivité »
- sécurité : action sur la « préparation à l'habilitation électrique » et sur « l'habilitation à la conduite d'engins »
- espaces verts et paysages : action sur « les stratégies de fleurissement et innovations ».



→ Les autres secteurs de la formation

La formation relative au logiciel métier SIG Géo Erdre & Gesvres à destination des élus et du personnel des communes de la CCEG, s'est poursuivie en 2008 ; de même que la réflexion sur l'évaluation des risques professionnels et la préparation du Document Unique.



Crédit photos : CCEG / Eco emballages / CG 44  
Conception : OUTREMER 02 40 60 02 40

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **ERDRE & GESVRES**

[www.cceg.fr](http://www.cceg.fr)



1 rue Marie Curie  
Parc d'Activités de la Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél. : 02 28 02 22 40  
Fax : 02 28 02 22 47

e-mail : [contact@cceg.fr](mailto:contact@cceg.fr)